

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
JURA SUD, PAYS DES LACS, PETITE MONTAGNE ET REGION D'ORGELET**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DELIBERATION N° 2020 - 116**

SEANCE DU 12 MARS 2020

Nombre de Conseillers

En exercice : **129**

Titulaires présents : **80**

Suppléants présents : **1**

Pouvoirs : **14**

Date de convocation :

06/03/2020

Date d'affichage :

16/03/2020

Votants :	95	Pour :	95	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	-----------	--------	-----------	----------	----------	---------------	----------

L'an deux mille vingt, **le douze mars**, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes d'**Arinthod**, sous la présidence de **Monsieur Jean-Louis DELORME**.

Délégués titulaires présents :

ALLEMAND Jean Luc ; ANDREY Patrick ; AYMONIER Gaétan ; BAILLY Thierry ; BANCELIN Robert ; BANDERIER Laurent ; BARIOD Maurice ; BELPERRON Pierre-Remy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BERREZ Didier ; BERTHOZAT Michel ; BESSARD Maurice ; BLASER Michel ; BOUQUEROD Michel ; BRIDE Frederic ; BRIDE Jean Louis ; BRIDE Marcel ; BROCARD Jean-Pierre ; BRUNET Hervé ; BUCHOT Jean Yves ; BUNOD Rémy ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Célestin ; CARRETIE Josiane ; CASSABOIS Yannick ; CHAMOUTON Claude ; CHAMOUTON Patrick ; CHARRIERE Gérard ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COTTIN Geneviève ; DALLOZ Jean-Charles ; DE MERONA Bernard ; DELORME Jean-Louis ; DEPARIS VINCENT Christelle ; DUBIEF Ludovic ; DUBOCAGE Françoise ; DUCLOS Martine ; DUPIN Bernard ; FAVIER Jean-Louis ; GADIOLET Marie Agnès ; GAMBIEY Olivier ; GAULIER Jean-Paul ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GIRARDOT Bernard ; GIROD Franck ; GRAS Françoise ; GROS FUAND Florence ; GROSDIDIER Jean-Charles ; HEBERT Anne ; HUGUES Guy ; HUSSON Gérald ; JOURDANT Michel ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LAMARD Philippe ; LONG Grégoire ; MANNA Julien ; MONNERET LUQUET Jocelyne ; MONNIER Roger ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MULLOT Aurélie ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PANSERI Alain ; PIETRIGA Guy ; PROST Philippe ; RASSAU Jean Noel ; RENAUX Marie-Louise ; REVOL Hervé ; RIGAUD Alain ; ROTA Josiane ; RUDE Bernard ; SOFFRAY Colette ; TOURNIER Daniel ; VELON Nicole ; VIDEIRA Christelle ; VUITTON Daniel ; ZANINETTA Jacques.

Délégués suppléants présents :

LACOMBE Janine suppléante de BAUD Pascal (excusé).

Excusés :

BAILLY Hervé ; BAUD Pascal ; BAZZUCCHI Dominique ; BENOIT Françoise ; BRIDE Christian ; GUINARD Sylviane ; HUGONNET Franck ; JAILLET Bernard ; PRELY Fabrice ; RENAUD Denis.

Excusés ayant donné pouvoir :

BAUDURET Jacques à Jean Pierre BROCARD ; BOURGEOIS Josette à Gaétan AYMONIER ; CHATOT Patrick à Anne HEBERT ; COMTE Thierry à JOURNEAUX Cyrille ; DUVERNAY Daniel à CHARRIERE Gérard ; GAROFALO Pascal à Serge LACROIX ; GUICHON Gilles à Denis MOREL ; LACOMBE Marie à DEPARIS VINCENT Christelle ; MAS Laurence à Didier BERREZ ; MOREL Guy à Michel BLASER ; NEVEUX Marie Pierre à Roger MONNIER ; NIEL Patrick à BUCHOT Jean Yves ; PRUDENT Sandrine à Jean Charles DALLOZ ; ZEITLER Isabelle à Alain MOREL.

Absents :

BENACCHIO Fabien ; BOILLETOT Jean Marc ; BORGES Alain ; BUFFAVAND Lionel ; CAILLON Gérard ; CATTET Jean Luc ; COULON Jean Paul ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; ECOIFFIER Alain ; FEAU Pascal ; GILBERT Pierre ; GIRERD Jacques ; GUIDOT Henri ; GUILLOT Evelyne ; HEIMLICH Aline ; LAGARDE Jean Noel ; LANCELOT Catherine ; MAILLARD Jean Claude ; MILLET Alain ; MOREL BAILLY Hélène ; PAGET Sylvain ; PERRON Sylviane ; SOUSSIA Michel.

Secrétaire de séance : BELPERRON Pierre-Rémy

PRÉFECTURE DU JURA
REÇU LE :

- 2 AVR. 2020

Loi du 2 Mars 1982

Objet : Adoption du tableau du personnel au 1^{er} avril 2020

Le Conseil Communautaire,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 39 20191114-001 du 14 novembre 2019 portant création de la Communauté de Communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet et approuvant les statuts de la Communauté de Communes ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale ;

Considérant que les emplois sont créés par l'organe délibérant de la collectivité, qu'il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services ;

Considérant la nécessité de recruter un agent pour assurer les missions d'Assistante de Direction au siège de la Communauté de Communes et compte tenu des capacités requises sur ce poste ;

Considérant la nécessité d'augmenter le temps d'ouverture de la déchetterie pour un meilleur service au public, il convient de supprimer et créer les emplois correspondants.

Considérant la proposition du Président :

- de créer un emploi de Rédacteur Territorial à temps complet relevant de la catégorie B à compter du 1^{er} avril 2020, étant précisé que dans le cas où il devrait y avoir recours à un agent contractuel, les candidats devront justifier des diplômes et de l'expérience professionnelle correspondants aux missions d'un Rédacteur Territorial. La rémunération sera fixée selon l'échelle indiciaire correspondante.
- de supprimer l'emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie C à temps non-complet à raison de 26 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C,
- et de créer un emploi d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non-complet à raison de 30 heures hebdomadaires relevant de la catégorie C à compter du 1^{er} avril 2020.

Considérant la nécessité de modifier en conséquence le tableau des emplois qui recense l'ensemble des emplois permanents de la collectivité ;

GRADE / EMPLOI	Cat.	Temps de travail	Nbre heures qd TNC	Nombre de poste inscrits	Nombre de poste pourvus	Observations
ADMINISTRATIVE						
Attaché principal	A	TC		2	1	1 agent en dispo pour mandat électoral
Attaché territorial	A	TC		10	9	
Rédacteur	B	TC		3	3	
Rédacteur	B	TNC	28	1	1	
Rédacteur principal 1ère classe	B	TC		2	2	
Rédacteur principal 2ème classe	B	TC		1	1	

Adjoint Administratif	C	TC		11	10	
Adjoint Administratif principal 1ère classe	C	TNC	22	1	1	
Adjoint Administratif principal 2ème classe	C	TC		7	7	
ANIMATION						
Animateur	B	TC		6	6	
Animateur	B	TNC	9,61	1	1	
Animateur	B	TNC	26,24	1	1	
Animateur	B	TNC	28,18	1	1	
Animateur principal 2ème classe	B	TC		2	2	
Adjoint d'animation	C	TC		12	11	
Adjoint d'animation	C	TNC	25,34	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	25,68	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	30	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	2,94	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	11,45	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	23,9	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	24,76	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	9,47	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	13	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	30,87	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	24,54	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	7,58	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	27,39	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	22,28	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	4,57	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	9,2	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	3,19	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	27,38	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	7,58	1	1	

Adjoint d'animation	C	TNC	20,42	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	19	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	32,26	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	10,71	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	14,3	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	33,92	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	15,33	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	7,58	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	9,96	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	32,37	1	1	
Adjoint d'animation	C	TNC	34,83	1	1	
Adjoint d'animation principal 1ère classe	C	TC		1	1	
Adjoint d'animation principal 2ème classe	C	TC		3	3	
CULTURELLE						
Conservateur du Patrimoine	A	TC		1	1	
Assistant de Conservation du Patrimoine	B	TC		4	4	
Assistant de Conservation du Patrimoine	B	TNC	17,5	1	1	
Assistant de Conservation principal 1ère classe	B	TNC	31,5	1	1	
Assistant de conservation principal 1ère classe	B	TC		1	1	
Adjoint du Patrimoine	C	TC		2	1	1 Agent en dispo pour convenances perso.
Adjoint du Patrimoine principal 2ème classe	C	TC		2	2	
HORS FILIERE						
Chargé d'études Natura 2000	B	TNC	29,75	1	1	
Chargé d'études Natura 2000	B	TNC	31,5	1	1	
MEDICO-SOCIALE						
Educateur de Jeunes Enfants de classe Exceptionnelle	A	TC		2	2	
Infirmière en Soins Généraux de classe Supérieure	A	TC		1	1	
ATSEM principal 1ère classe	C	TNC	34,38	1	1	
ATSEM principal 2ème classe	C	TNC	32,73	1	1	

ATSEM principal 2ème classe	C	TNC	31,5	1	1	
ATSEM principal 2ème classe	C	TNC	24,55	1	1	
ATSEM principal 2ème classe	C	TNC	26	1	1	
Auxiliaire de Puériculture principal de 1ère classe	C	TC		1	1	
Auxiliaire de Puériculture principal de 2ème classe	C	TC		2	2	
SPORTIVE						
Educateur APS principal 1ère classe	B	TC		1	1	
TECHNIQUE						
Ingénieur	A	TNC	29,75	1	1	
Ingénieur principal	A	TC		1	1	
Technicien	B	TC		4	3	1 Agent en dispo pour création d'entreprise
Technicien principal 1ère classe	B	TC		1	1	
Technicien principal 2ème classe	B	TC		3	3	
Adjoint technique	C	TC		14	14	
Adjoint technique	C	TNC	18,22	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	30,11	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	28,77	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	33	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	24,24	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	34,41	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	0,44	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	28,25	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	4,36	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	5,71	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	25,6	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	32,75	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	29,1	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	26	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	9	1	1	

Adjoint technique	C	TNC	34,5	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	28,35	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	33,5	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	22,96	1	1	
Adjoint technique	C	TNC	12,32	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	30,58	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	26	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TC		6	6	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	26,29	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	30	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	31,32	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	17	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	18,25	1	1	
Adjoint technique principal 2ème classe	C	TNC	30,06	1	1	
Adjoint Technique principal de 2ème classe	C	TNC	33,89	1	1	
Agent de maîtrise	C	TC		2	1	1 Agent en dispo pour convenances perso.
TOTALX				182	175	

DECIDE

D'APPROUVER les propositions de créations de poste faites par le Président ;

D'ADOPTER le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 1^{er} avril 2020 ;

D'ACTER que ces emplois seront occupés par des fonctionnaires. Toutefois, en cas de recherches infructueuses de candidats statutaires, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base des articles 3-2 (vacance temporaire d'un emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire), ou 3-3 1° (Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes), ou 3-3 2° (Lorsque la nature des fonctions ou le besoin du service le justifie pour les emplois de catégorie A) de la loi n°8453 du 26 janvier 1984 ;

DE PRECISER qu'il pourra être fait appel à du personnel contractuel sur la base de l'article 3-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 pour permettre le remplacement temporaire de fonctionnaires ou d'agents contractuels (à temps partiel, en congés annuels, en congé de maladie (maladie ordinaire, grave ou longue maladie, en congé de longue durée), en congé de maternité ou d'adoption, en congé parental ou de présence parentale, en congé de solidarité familiale, en cas de mise en disponibilité pour convenances personnelles, en raison de tout autre congé régulièrement octroyé (non titulaires)... ;

D'ACTER qu'il pourra y avoir recours à l'emploi de personnel sur la base des articles 3 1° et 3 2° de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 afin de faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité sur nos différents services ;

DE PRECISER que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la Communauté de Communes Jura Sud, Pays des Lacs, Petite Montagne et Région d'Orgelet ;

D'AUTORISER le Président à signer tous les documents nécessaires à l'application de ce document ;

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a large, sweeping 'S' shape followed by a horizontal line and a small upward stroke.

Le Président

